

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 14/09/2018, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Claude BERENQUER à Bernadette CACALY, Virginie SUDRE à Brigitte PIGEYRE, Pascal GUEFFIER à Martial VIAL, Thierry VACHON à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Absents : Armand AVEDIAN, Luis MUNOZ.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Brigitte Pigeyre a été désigné(e).

DELIB 2018.09.24.4

OBJET : Rénovation thermique et mise en accessibilité du groupe scolaire Les Moines : avenant n° 1 conclu avec l'entreprise SN Tradi Charpente titulaire du lot 3

Madame Nicole MAUCLAIR, conseillère déléguée à la commande publique, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 2018.05.14.12 du 14 mai 2018, un marché de travaux dans le cadre de la rénovation thermique et mise en accessibilité du groupe scolaire Les Moines, a été attribué pour un montant initial s'élevant à 124 148,85 € HT, à l'entreprise SN Tradi Charpente pour le lot 3 (Charpente / Zinguerie).

La mise en œuvre du relevé d'étanchéité de la toiture terrasse a mis en exergue l'absence d'espace pour souder la membrane d'étanchéité.

Afin de solutionner ce problème il a été nécessaire de prévoir la dépose et la repose après travaux d'étanchéité de deux rangées de tuiles et des bandeaux en bas de pente sur toute la longueur des deux toitures concernées pour un montant de 567,98 € HT.

Par ailleurs, la verrière a dû être relevée suite à la position réelle des charpentes après dépose des verrières existantes.

Pour résoudre cela, une bavette zinc doit donc être posée sur 5 rives de verrière pour un montant de 786,98 € HT.

Cela entraîne pour l'entreprise SN Tradi Charpente des travaux en plus-value pour un montant de 1 354,96 € HT.

Le montant du contrat est donc porté à 125 503,81 € HT soit 150 604,57 € TTC.

La plus-value s'élève à +1,09 % du contrat initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 3, dont le titulaire est l'entreprise SN Tradi Charpente.**
- **AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 24/09/2018

Publication et transmission en sous préfecture le 25 septembre 2018 26/09/2018

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20180924-lmc14289-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.